

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010182 – AFR 56/009/01

Action complémentaire sur l'AU 25/01 (AFR 56/004/01 du 31 janvier 2001) et suivante (AFR 56/005/01 du 9 février 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE / Nouveau sujet de préoccupation : PRISONNIERS D'OPINION

### TANZANIE

Mohammed Ali Yussuf  
Hamad Masoud Hamad  
Maulid Makame Abdullah  
Juma Othman Juma  
Ahmed Seif  
au moins 600 autres personnes

### Nouveaux noms :

Juma Duni Haji  
Machano Khamis Ali  
Suleiman Seif  
au moins 17 autres personnes

Londres, le 16 mars 2001

Amnesty International a appris que trois membres de premier plan du parti d'opposition *Civic United Front* (CUF, Front civique unifié) avaient été arrêtés et emprisonnés uniquement pour avoir exprimé sans violence leurs convictions politiques. L'organisation considère ces trois hommes comme des prisonniers politiques. Juma Duni Haji et Machano Khamis Ali ont été appréhendés à Zanzibar le 21 février et inculpés de participation à une manifestation illégale dans la ville de Zanzibar le 27 janvier. Relâchés le 23 février, ils ont été immédiatement arrêtés de nouveau devant la Haute Cour et inculpés du meurtre d'un fonctionnaire de police, tué au cours d'un mouvement de protestation qui s'est déroulé le 27 janvier à Wete, sur l'île de Pemba. Or il semble qu'aucun des deux hommes ne se trouvait à Pemba au moment de la manifestation. Ils sont actuellement détenus à la prison centrale de Zanzibar, mais pourraient être transférés à Pemba, où ils risqueraient d'être torturés. Juma Duni Haji et Machano Khamis Ali avaient été récemment libérés après avoir passé trois années en détention ; poursuivis pour trahison sur la base d'accusation forgées de toutes pièces, ils étaient déjà considérés par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion.

Au moins 19 autres responsables du CUF ont également été inculpés de meurtre, malgré le fait que ces personnes et d'autres dirigeants de ce parti d'opposition avaient été arrêtés la veille de la manifestation et se trouvaient en garde à vue lorsqu'elle s'est déroulée. Ils sont actuellement détenus dans la prison de Wete, à Pemba. Au nombre de ces individus figurent Ahmed Seif et son frère Suleiman. Ahmed Seif est député à la Chambre des représentants de Zanzibar. Il a été torturé après sa capture. Les quatre hauts responsables du CUF nommés ci-dessus ont été libérés sous caution, de même que la plupart des centaines de personnes arrêtées pour avoir pris part aux mouvements de protestation. Ils pourraient encore être jugés et emprisonnés pour participation à une manifestation illégale. Ils ont été sauvagement battus en garde à vue et en prison, puis conduits au tribunal et placés en détention préventive pour une période de deux semaines, pour avoir pris part à une manifestation illégale. Ils ont été détenus au secret pendant quinze jours, au cours desquels ils ont été torturés.

Plus de 2 000 personnes, dont au moins 16 membres de la Chambre des représentants de Zanzibar, se sont réfugiées au Kenya, où elles vivent au camp de réfugiés de Shimoni, près de Mombasa.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les forces de sécurité tanzanienne se sont lancées dans une violente campagne de répression contre le CUF et d'autres partis d'opposition fin janvier 2001. Depuis lors, une délégation d'Amnesty International a recueilli des informations faisant état d'actes de torture systématiques, notamment de viols et de passages à tabac, perpétrés pendant et après les manifestations du 27 janvier 2001. Les forces de sécurité ont manifestement eu recours à la force de manière aveugle et abusive contre des civils au cours de ces mouvements de protestation. De nombreuses personnes, dont un policier, auraient été tuées à Pemba pendant les manifestations. Des centaines d'arrestations ont eu lieu en Tanzanie continentale, notamment à Dar es Salaam, et dans la ville de Zanzibar.

### ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

— demandez la libération immédiate et inconditionnelle de Juma Duni Haji, de Machano Khamis Ali et d'Ahmed Seif, en indiquant que vous les considérez comme des prisonniers d'opinion ;

— efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'aucune des personnes détenues ne sera torturée ou soumise à d'autres formes de mauvais traitements, et qu'elles seront autorisées à consulter des avocats, à entrer en contact avec les membres de leur famille et à recevoir des soins médicaux ;

— exhortez le gouvernement à ordonner l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur les homicides et les actes de torture commis pendant et après les manifestations du 27 janvier 2001, et à traduire en justice les responsables présumés.

**APPELS À :**

**Président de la République-Unie de Tanzanie :**

President Benjamin Mkapa  
President of the United Republic of Tanzania  
Office of the President, PO Box 9120  
Dar es Salaam, Tanzanie

**Télégrammes :** President Benjamin Mkapa, Dar es Salaam, Tanzanie

**Fax :** + 25551 113425 / + 255 222 11 3425

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, /Monsieur le Président de la République,

**Président de Zanzibar :**

President Aman Abeid Karume  
Office of the President of Zanzibar  
PO Box 2422, Zanzibar  
Tanzanie

**Télégrammes :** President Aman Abeid Karume, Zanzibar, Tanzanie

**Fax :** + 25554 233722

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, /Monsieur le Président,

**Inspecteur général de la police tanzanienne :**

Mr Omar Mahita  
Inspector General of Police  
Tanzania Police Headquarters  
PO Box 9223, Dar es Salaam  
Tanzanie

**Télégrammes :** Inspector General of Police, Dar es Salaam, Tanzanie

**Fax :** + 255 51 136 556 / + 25551 118334 (via le ministère de l'Intérieur)

**Formule d'appel :** *Dear Inspector General*, /Monsieur l'Inspecteur général,

**Préfet de police de Zanzibar :**

Police Commissioner of Zanzibar  
Mr Khalid Iddi Nauzani  
Zanzibar Police Headquarters  
PO Box 4220, Zanzibar  
Tanzanie

**Télégrammes :** Police Commissioner, Zanzibar, Tanzanie

**Fax :** + 25554 233722 (via le bureau du Président)

**Formule d'appel :** *Dear Commissioner*, /Monsieur le Préfet,

**COPIES À :**

**Procureur général de la Tanzanie :**

Mr Andrew Chenge  
Office of the Attorney General  
PO Box 9050, Dar es Salaam  
Tanzanie

**Télégrammes :** Attorney General, Dar es Salaam, Tanzanie

**Fax :** + 255 51 116 654

**Formule d'appel :** *Dear Attorney General*, /Monsieur le Procureur général,

**Procureur général de Zanzibar :**

Mr Iddi Hassam Pandu  
Attorney General of Zanzibar  
Attorney General's Chambers  
PO Box 239, Zanzibar  
Tanzanie

**Télégrammes :** Attorney General, Zanzibar, Tanzanie

**Fax :** + 255 24 318 22 (via le bureau du Président)

**Formule d'appel :** *Dear Attorney General*, /Monsieur le Procureur général,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tanzanie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 27 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)*